

Euthanasie: « Comment la médiatisation de cas particuliers fausse le débat »

FIGAROVOX/ENTRETIEN – « J'ai offert la mort à mon fils »: ce témoignage d'une mère ayant euthanasié son jeune fils handicapé est l'objet d'une médiatisation que le philosophe Damien Le Guay juge indécente. Cet enseignant en éthique juge que les conditions du débat sont faussées par l'instrumentalisation médiatique des témoignages.

Publié le 08/03/2019 à 18:48 Par [Paul Sugy](#)

Philosophe, éthicien, membre émérite du Conseil scientifique de la Société française d'accompagnement et de soins Palliatif (La SFAP), Damien Le Guay enseigne au sein des espaces éthiques régionaux d'Ile-de-France et de Picardie. Il est l'auteur de plusieurs essais sur la mort, dont, notamment « Le fin mot de la vie » (Le Cerf, 2014).

FIGAROVOX.- Trente ans après les faits, une femme raconte dans un livre (*J'ai offert la mort à mon fils*, City Éditions) comment elle a euthanasié son fils lourdement handicapé, né dans un état végétatif. Que vous inspire la médiatisation de son témoignage ?

Damien LE GUAY.- Je suis étonné par la stratégie médiatique autour de cette affaire. Étonné aussi par un plan de communication savamment déployé - et qui a débuté par un entretien avec Marc-Olivier Fogiel sur RTL le 4 février dernier. Il aurait été préférable de n'en pas parler et surtout de ne pas faire de publicité pour ce livre qui raconte, sans le moindre regret, un infanticide, et même le revendique haut et fort. Madame Buzyn, interrogée le 8 mars sur ce cas particulier, a clairement indiqué que « rien ne justifie qu'on puisse donner la mort à un enfant ». Rien. Elle a raison. Rien et surtout pas de sordides manières pour relancer, une affaire après l'autre, lancées à un rythme régulier, le débat sur l'euthanasie. Cette complaisance médiatique est un problème éthique. Pourquoi mettre en avant, sans le moindre jugement moral, le « courage » de cette mère qui, sans répondre à l'attente de son fils, lui a « offert » la mort ? Pourquoi, sinon pour mettre en avant les mêmes éléments de langage qui pourraient permettre, enfin, de faire avancer la « cause » de l'euthanasie ?

La complaisance médiatique est un problème éthique.

Vous pensez que cette affaire s'inscrit dans la continuité de tous les témoignages qui, périodiquement, sont diffusés pour préparer le terrain d'une légalisation de l'euthanasie en France ?

Pour avoir étudié les autres affaires depuis des années, les points en commun sont nombreux. Par le moyen d'un témoignage, des convictions « progressistes », qui n'apparaissent pas comme telles, sont promues d'une telle manière qu'elles échappent à la discussion démocratique. À chaque fois, émotion après émotion, témoignage après témoignage, il s'agit de relancer la mécanique, que certains souhaitent inexorable, des « progrès encore à faire ». Nous pouvons identifier six éléments qui, à chaque fois, se retrouvent.

D'une part un « cas particulier », un « fait divers » sur lequel il est impossible de s'exprimer. Que dire, sous peine de passer pour un barbare, de la souffrance d'une mère ? Rien. L'intelligence doit se taire quand l'émotion s'expose. Est-il possible même de débattre avec une femme qui reconnaît avoir tué son fils et se trouve des raisons pour justifier ce geste ? Non. Est-il même possible de lui dire qu'elle est une « meurtrière » - ce qu'elle est *juridiquement* ? Non plus. Les témoignages, poignants comme il se doit, participent, à chaque fois, d'une même manière d'éviter le débat tout en le faisant avancer en sous-main. D'autre part : une connivence évidente avec des relais médiatiques qui assument de plus en plus une posture militante. Cette dame, qui vient d'écrire un livre, est reçue royalement, pour lancer le livre et le débat, par Marc-Olivier Fogiel, sur RTL, et par Hugo Clément sur Konbini - chaîne sur Internet qui indique que cet entretien a été vu plus d'un million et demi de fois. À l'automne dernier, le même Marc-Olivier Fogiel a fait, sur tous les plateaux de radio et de télévision, la promotion, autour de son témoignage personnel, de la Gestation Pour Autrui. Ses positions « progressistes », ainsi révélées, ne sont pas pour rien dans cette manière de « servir sur un plateau » médiatique cette affaire.

Est-ce à dire, selon vous, qu'il y a là une accointance idéologique quant au choix des invités ?

Deux poids idéologiques, deux mesures médiatiques.

C'est évident. Il est même possible de se poser des questions déontologiques - qui auraient pu être abordées par le CSA si cet organisme se posait les bonnes questions. Ces journalistes en sont-ils encore quand, ainsi, ils deviennent des vecteurs assumés d'une idéologie euthanasique qu'ils partagent ? Il suffit de constater le choix d'une subjectivité assumée des invités. Anne Ratier, illustre

inconnue, est aussitôt invitée, alors que tout le monde sait la difficulté d'avoir accès aux « grands médias » pour un premier livre. Et, en même temps, les acteurs des soins palliatifs, ne sont jamais invités dans les « grandes émissions », ou avec une parcimonie extrême, alors qu'ils font un travail formidable et mériteraient respect, considération et promotion. Deux poids idéologiques, deux mesures médiatiques. Ce livre d'Anne Ratier mérite-il, par ses qualités propres, un tel déploiement d'attention, un tel « temps d'antenne », une telle publicité ? Non. Une accointance idéologique existe du côté des progressistes médiatiques pour faire avancer certaines causes et en oublier d'autres.

Quel est votre troisième élément d'analyse qui fait que cette affaire ressemble aux autres ?

Anne Ratier revendique clairement avoir « donné la mort » à son enfant. Le titre de son livre : *J'ai offert la mort à mon fils* fait froid dans le dos. La mort devient la plus belle « offrande » d'une mère pour son fils. Mère qui n'a pas de regret et accepte le caractère de « meurtre par préméditation » (qui est la qualification juridique d'un tel acte) tout en sachant (ou plutôt en feignant de découvrir) qu'une prescription de trente ans devrait la mettre à l'abri de toute poursuite judiciaire.

Ajoutons à cela le quatrième élément : Anne Ratier définit par elle-même, d'une manière toute subjective, certains des critères d'une « vie digne » - s'autorisant, ainsi, à considérer que certaines vies, donc celle de son fils, ne sont pas dignes, qu'elles ne remplissent pas les critères de l'idée qu'elle se fait de la dignité. Toute définition subjective d'une « dignité » est dangereuse quand elle autorise de « donner » la mort. Elle légitime le contournement de la loi et donne des raisons qui justifieraient que celui-ci ou celle-là puisse vivre ou être tué. Soit la dignité est a priori et donc appartient à tous, aussi affaibli ou impotent qu'on puisse être ; soit la dignité est sous condition de critères et autorise des entreprises d'élimination des « indésirables ».

Anne Ratier outrepassé selon vous son cas particulier pour militer en faveur de l'euthanasie ?

Oui. Il suffit de l'entendre. Après avoir exposé son affaire, à chaque fois, elle termine ses interventions par un militantisme euthanasique. Ainsi, dit-elle, « on ne peut pas vivre à tout prix. Non ». Et elle ajoute ailleurs que « vivre dans un état végétatif », « sans avoir conscience de vivre » est « pire que mourir ». Son enfant avait « une vie qui n'est pas une vie, pour moi ». Et cet enfant, qu'en pensait-il ? Qu'aurait-il pu, plus tard, en penser, en dire ? Aurait-il préféré, la mort à la vie ? Sa mère a préféré une « mort digne » à une vie indigne.

Anne Ratier s'installe au-dessus des lois, dans une posture toute puissante d'amour.

Venons-en au cinquième élément : elle a fait tout cela « par amour ». Là aussi nous sommes dans le discours du militantisme euthanasique. Un centre de vie et de soins était prêt à accueillir son enfant, dit-elle. Mais, ajoute-elle, elle ne voulait « ni abandonner son enfant » ni « le laisser entre des mains étrangères ». Étrange conception de la maternité : son enfant était tout à elle, au point qu'elle n'a accepté aucune séparation possible et se croyait autorisée à lui « donner » la mort. Il était sa propriété exclusive. Anne Ratier s'installe au-dessus des lois, dans une posture toute puissante d'amour, et s'arroge le droit de décider de la vie ou de la mort de son fils. Ainsi, tuer son enfant n'est pas un meurtre mais la sublime manifestation d'un trop-plein d'amour.

À chaque fois, dans ces affaires de promotion de l'euthanasie, cette revendication « par amour » est mise en avant. Sans doute aurait-il été préférable qu'elle aimât un peu moins son enfant pour mieux l'envisager en vie loin d'elle ! Ce trop-plein possessif d'amour, se retrouve dans d'autres affaires rangées sous la catégorie « d'affaires d'euthanasie ». Ce fut aussi le cas dans l'affaire Vincent Humbert. Sa mère lui donna la mort, toujours par amour, par compassion, le 26 septembre 2003. Sixième et dernière considération : Anne Ratier ajoute toujours, sans s'en cacher, qu'elle espère que, pour ceux qui sont en fin de vie, « la loi sur l'euthanasie change ». Mais, ajoute-elle, elle attend une « seconde étape » : l'euthanasie pour les mineurs. « J'espère que cela va arriver ». Cette seconde considération permettrait de faire exploser les cadres envisagés de l'euthanasie et d'ouvrir des possibilités infinies de « donner la mort » à tous les enfants qui, sans rien demander, ne seraient pas « dignes » de vivre. Elle devrait être refusée par tous les soutiens du combat euthanasique et ne l'est pas. Je n'ai pas entendu le député Jean-Louis Touraine se désolidariser de l'ambition de Madame Ratier ni même Jean-Luc Roméro, le président de l'ADMD - généralement si prompt à réagir.

D'une manière générale, que faut-il penser des conditions actuelles du débat médiatique quand il est question de bioéthique ?

Quand il est question de sujets dit « sociétaux » les règles des débats contradictoires ne sont pas souvent respectées dans notre pays.

Prenons un peu de hauteur. Dans une démocratie digne de ce nom, il devrait y avoir confrontation d'idées quand il s'agit de sujets délicats qui sont travaillés par des antagonismes puissants. La règle de la délibération contradictoire est indispensable. Elle l'est dans le champ politique et l'est tout autant dans le champ médiatique. Cette règle suppose la mise en présence d'idées opposées, de débats

argumentatifs afin qu'ainsi informées, les opinions se forment, se confortent ou évoluent.

Or, quand il est question de sujets dit « sociétaux » les règles des débats contradictoires ne sont pas souvent respectées dans notre pays. On ne peut que le regretter. C'est comme si le courant culturel progressiste, pour avoir déjà convaincu la plupart des sphères politique, administrative et médiatique, pour avoir pris le pouvoir dans les superstructures culturelles, voulait transformer cette conquête du logiciel central des élites en conquête des opinions et en conquête de nouveaux droits juridiques, sans pour autant s'embêter en joutes oratoires jugées inutiles. À quoi bon s'embêter avec les débats quand les débats sont sans objet ! Peut-on s'opposer au progrès des mœurs, à la liberté des femmes, au respect des « différences », à la « lutte contre l'homophobie » ? Non. Ainsi en fut-il au moment du « mariage pour tous », ainsi en est-il pour la « PMA pour tous et toutes », ainsi en est-il pour la question de l'euthanasie et, maintenant, pour une GPA dite « éthique » !

Si le débat est en quelque sorte bloqué, si le débat est ouvert à ceux, et seulement à ceux qui parlent la même langue des progressistes, c'est que deux évidences, depuis des années, se sont imposées en l'absence de toute discussion possible. D'une part, il n'est pas possible de discuter avec tout le monde. Une division invisible s'est instaurée entre ceux qui ont voix au chapitre démocratique et ceux qui en sont exclus - pour rejoindre tous les nouveaux hérétiques du progressisme. D'autre part, seconde évidence, les termes du débat sont prédéfinis. Désormais, une novlangue progressiste est seule en mesure d'être pratiquée sur ces sujets sous peine d'exclusion. Ainsi, tous ces sujets de mœurs, de société, de vie et de rapport entre les hommes et les femmes et aussi tous ces sujets d'euthanasie, relèvent de la seule augmentation des droits, du seul accroissement des libertés, de la seule lutte contre toutes les « phobies » qui pulluleraient dans nos sociétés.

Et quand Marlène Schiappa, membre du gouvernement, dit dernièrement (bien qu'elle s'en soit excusée par la suite) qu'existe une « convergence idéologique » entre la Manif pour tous et les islamistes tout en ajoutant que les « messages de haine proférés » par la même Manif pour tous nourrissait l'homophobie dans ce pays, elle voit, à tort, une convergence des horreurs, elle confond tout pour mieux faire d'une divergence d'approche une séparation de nature entre les élites progressistes et des rétrogrades poisseux de haine religieuse.

<http://www.lefigaro.fr/vox/societe/2019/03/08/31003-20190308ARTFIG00231-euthanasie-comment-la-mediatisation-de-cas-particuliers-fausse-le-debat.php>